

---

Admission de la députation de la commune de Brunoy qui annonce le don des dépouilles de l'église, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission de la députation de la commune de Brunoy qui annonce le don des dépouilles de l'église, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 323-324;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40593\\_t1\\_0323\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40593_t1_0323_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

trop crédules, pourraient encore en être entachés.

« Nous profitons de ce moment pour vous demander la permission de faire convertir deux de nos cloches en canons pour exercer une compagnie de canonniers, dans le bataillon du chef-lieu de notre canton, et à être autorisés à prendre dans les communes voisines, notamment dans celle de Drucourt de laquelle nous avons le consentement, une troisième cloche dans le cas où les nôtres ne suffiraient pas, ensemble les cuivres et alliages nécessaires pour la composition de ces deux canons, desquels nous offrons de payer de nos deniers les frais de fonte, ainsi que de les remettre à la première réquisition du ministre.

« Notre canton est composé de vingt communes, le marché est considérable. Il est situé au bord de la grande route de Paris à Caen, à distance de quatre lieues de Lisieux, trois d'Orbec, et trois de Bernay, il réside dans ce bourg un receveur d'enregistrement, un juge de paix, une municipalité correspondante avec les communes du canton, il n'y a point de poste aux lettres, ni de maison d'arrêt, pour pouvoir retenir un malfaiteur seulement vingt-quatre heures. Cependant il y a quatre ans que nous vous demandons l'un et l'autre.

« Daignez donc, législateurs, pourvoir à cet établissement si utile, les bras et les veilles de nos gardes nationales doivent être conservés pour combattre les ennemis de la République et non pour garder les prévenus de crimes. Il existe des bâtiments nationaux dans le bourg, il suffit de décréter qu'il en sera pris et délivré une portion commode, sauf l'indemnité du fermier d'iceux sur la nation (1).

(Suivent 16 signatures.)

**La Convention nationale décrète également la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » des offrandes faites de l'argenterie de leurs églises, par les communes de Brunoy, de Grigny, département de Seine-et-Oise, de Clamart, dont l'adresse sera insérée en entier au « Bulletin », d'Étiolles, district de Corbeil, de Pantin, de Mauchamps, district d'Étampes, et de Villiers-le-Bel, district de Gonesse, qui toutes expriment les sentiments les plus philosophiques et les plus raisonnables, et invitent la Convention nationale à rester à son poste (2).**

*Suit l'adresse de la commune de Brunoy (3).*

*La commune de Brunoy, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, aux représentants du peuple français.*

« Citoyens représentants,

« Nous venons auprès de vous, vous féliciter de vos glorieux travaux et vous remercier du don précieux que vous nous avez fait d'une Constitution qui assurera le bonheur du peuple français. Vous avez répandu sur toute la France les lumières de la philosophie et de la raison et bientôt elles se répandront sur l'univers entier; tous les abus disparaissent, le plus grand de

tous, le fanatisme religieux s'anéantit. Nous nous réjouissons, citoyens représentants, de concourir à sa destruction.

« Nous vous apportons tous les hochets qui servaient à entretenir le fanatisme dans notre commune, ils nous sont maintenant inutiles, qu'ils soient employés contre les ennemis de la liberté et de l'égalité, que par cet usage ils réparèrent les maux qu'ils ont faits à l'humanité.

« Citoyens représentants, vous ne voyez ici qu'une partie des dons que nous offrons à la patrie, le surplus est chargé sur trois voitures, veuillez nous indiquer en quelles mains nous les remettrons.

« Représentants, nous touchons au bonheur, mais si vous quittez votre poste en ce moment, il pourrait nous échapper. Vous resterez donc à votre poste car vous avez juré de sauver la patrie et de rendre le peuple français heureux.

*« Vive la République ! vive la Convention nationale ! vive la Montagne ! »*

« La commune d'Épinay s'unit avec nous et vous offre les effets qui servaient au fanatisme dans leur commune.

(Suivent 19 signatures.)

#### COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

*L'orateur de la commune de Brunoy.* Le fils de Montmartel, Brunoy le fanatique, s'est ruiné par les prodigalités religieuses. Une seule procession de la Fête-Dieu lui coûtait des sommes énormes, et l'église de Brunoy était une des plus riches de France en ornements de tout genre.

(1) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 424, p. 358) et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 320 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 1484, col. 2], rendent compte de l'admission à la barre des citoyens de la commune de Brunoy dans les termes suivants :

#### I.

##### COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Les citoyens de la commune de Brunoy entrent au son du tambour et du titre. Tous sont revêtus d'habits pontificaux et sacerdotaux.

*L'orateur* se place à la barre. Il offre à la patrie l'or et l'argent qui remplissaient les dépôts de l'église de Brunoy. Il jure, au nom de ses camarades, de vivre libre ou de mourir, de n'honorer plus que la raison et la vertu.

Au moment où la lecture de son adresse est finie, le titre joue l'air : *Ça ira !* le tambour l'accompagne et les citoyens répètent de joyeuses acclamations.

Le PRÉSIDENT leur répond et leur accorde les honneurs de la séance.

Aussitôt, chacun s'avance vers le milieu de la salle et s'empresse de se dépouiller des vêtements d'église dont il s'était affublé. Cette scène pittoresque se passe au milieu des applaudissements.

#### II.

##### COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*

Les habitants de la commune de Brunoy, revêtus et chargés des superbes dépouilles de leurs églises, présentent à la Convention les monuments de l'imbécille crédulité de leur ci-devant seigneur. Les pétitionnaires sont accueillis au milieu des plus vifs applaudissements et invités aux honneurs de la séance.

(1) En marge, on lit : « Il y a décret sur la motion de Lindet. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 260.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754.

Nous, plus raisonnables que le fou qui courrait d'or les prétendus saints et les prêtres, venons de restituer au trésor national ces richesses que Montmartel, banquier de Louis XV, avait acquises, comme on sait, en prêtant à l'Etat et à gros intérêts, les millions qu'il volait à l'Etat.

Les dépouilles de l'église de Brunoy sont apportées dans trois chariots, qui prennent la route de la Monnaie (*On applaudit.*)

*Adresse de la commune de Grigny (1).*

*La commune de Grigny, département de Seine-et-Oise.*

*Extrait du registre populaire.*

Citoyens,

Le zèle de l'amour pour la patrie nous conduit aujourd'hui au milieu des représentants du peuple, pour déposer sur le bureau national les vases et les ornements qui forment la modique richesse de notre fabrique pour le maintien de la République.

Veuillez, citoyens, nous satisfaire de votre agréable acceptation, nous reconnaissons qu'il n'y a point de culte plus agréable à la divinité que celui de la fraternité et l'humanité en se conformant à vivre sur le principe d'une loi juste et sage.

*Adresse de la commune de Clamart (2).*

*La commune de Clamart, à la Convention nationale, en lui présentant la vaisselle servant au ci-devant culte catholique, dans son église.*

Le sextidi, 26 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Citoyens législateurs,

La commune de Clamart, l'une de celles qui composent le canton d'Issy-l'Union, département de Paris, se félicite de n'être pas la première qui vicine déposer aux pieds de la sagesse nationale les hochets de la superstition et l'arsenal du fanatisme.

Jusqu'ici, on avait un peu humilié les campagnes en se déifiant du bon esprit qui anime leurs habitants. On ne les croyait pas encore tout à fait mûrs pour les grands coups de la Révolution, et c'était pour eux peut-être que quelques abus n'étaient pas entièrement frappés. Cependant, depuis le premier instant où le charlatanisme religieux s'est vu forcé de confesser son crime, avec quelle généreuse émulation se précipitent-ils en foule pour abjurer,

devant vous, les erreurs de leur éducation et les longues sottises de leurs pères.

« Et nous aussi, nous aurons la gloire de partager le saint enthousiasme de la raison, et si nous avons été précédés dans cette lutte honorable, notre hommage n'en sera ni moins ardent, ni moins complet, ni moins pur.

« Législateurs, qu'avec ces brimborions sacrés, ces puérides pagodes, disparaissent pour jamais les arlequinades célestes qui ont stupéfié la plupart des hommes depuis dix-huit siècles; que la religion de la nature, cette religion simple, pure, universelle comme la lumière, prenne la place de cet amas de dogmes absurdes, de pratiques extravagantes, de contes ridicules qui dégradent la raison, étouffaient le jugement et pervertissaient les esprits. La justice, l'amour de ses semblables, la bienfaisance dans toutes les occasions de la vie, voilà quelle doit être la religion d'un vrai républicain; la loi, voilà son évangile; la patrie, voilà sa divinité; la liberté et l'égalité, voilà ses vertus; l'histoire des belles actions qui honorent l'Etat et l'humanité, voilà ses légendes.

« Régénérateurs de la France, vous êtes au plus beau moment de votre auguste mission. Frappez enfin, coupez par la racine un arbre qui n'a jamais porté que des poisons, qui a toujours été funeste aux peuples qui se sont placés sous ses rameaux et qui n'a été profitable qu'à ceux qui l'ont planté ou qui l'ont soutenu par leurs travaux perfides.

« Suivez-les de siècle en siècle, ces syco-phantes adroits et cruels, et vous les verrez aller à la puissance par l'humilité; à la richesse par la pauvreté; à la férocité par la douceur; à l'intolérance la plus cruelle par la patience la plus servile. Ambassadeurs du ciel, ils s'annoncent au nom d'un Dieu dont le royaume n'est pas de ce monde, et ils envahissent le monde. Qui peut ignorer les saintes ruses de Bernard, la merveilleuse et productive discipline de Dominique l'encuirassé, et les pieuses intrigues de cet autre Dominique, père de la sainte inquisition? Et que dire, surtout depuis Constantine jusqu'à Louis XIV, des modèles et des initiateurs de ces prétendus hommes de Dieu? Oui, l'enfer qu'ils avaient imaginé, l'enfer dont ils s'étaient emparés pour jeter la terreur dans les âmes et pour mieux dépouiller les corps, présente, dans leurs fables, un tissu d'horreurs moins affreux, un tableau moins révoltant, moins de fourberies, moins de crimes, que l'histoire des ministres du Dieu de paix et de charité.

« Législateurs, il est temps de regarder en face l'idole devant laquelle nous rampions dans la poussière; il est temps de faire cesser, dans l'Etat, cette redoutable corporation de tartufes, de prêtres gangrenés, que l'Assemblée Constituante voulut en vain organiser, que l'Assemblée législative ne put contenir, et dont beaucoup ne feignent aujourd'hui de chanter la palinodie que parce qu'ils sont poursuivis par la terreur de leurs forfaits. Ah! si vous vouliez aussi les ménager, n'en doutez pas, bientôt ils redeviendraient avides, vindicatifs et barbares, en recouvrant, sur la crédulité, leur antique ascendant.

« Plus de ministres, plus d'apôtres, plus de cultes privilégiés, que chacun adore l'Être suprême à sa manière, c'est un droit qu'il tient de la nature; mais décrétez enfin, qu'il n'y aura désormais d'autre culte public que celui

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742; *Bulletin de la Convention* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793); *Moniteur universel* [n<sup>o</sup> 61 du 1<sup>er</sup> frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 246, col. 3].